

Procès de Georges Bensoussan : la LICRA n'est pas sortie intacte de cette affaire



Le 25 janvier 2017 s'ouvrait devant la justice de la République le procès d'un historien pour « délit de provocation à la discrimination, la haine, la violence à l'égard d'un groupe de personnes à raison de l'appartenance à une religion déterminée ». Qu'avait-il dit pour mériter cela ? Il avait évoqué, dans le feu d'un débat radiophonique, l'antisémitisme violent et banalisé, qui peut conduire au meurtre, véhiculé très tôt dans des familles de culture arabo-musulmane. Pour avoir osé dire cette réalité que l'actualité reflète avec toujours plus de dureté, il fut traîné devant les juges, calomnié, injurié. Derrière l'épreuve personnelle vécue par un intellectuel, c'est en fait le procès du réel qui eut lieu. Extrait de "Autopsie d'un déni d'antisémitisme: autour du procès fait à Georges Bensoussan" publié aux éditions L'Artilleur (2/2).

Avec Martine
Gozlan

La relaxe a-t-elle été une éclaircie pour notre liberté d'expression?

Le 7 mars 2017, la justice a tranché et lavé de toute accusation l'historien Georges Bensoussan. Une éclaircie dans le ciel très chargé du harcèlement judiciaire contre les intellectuels. Aujourd'hui comme hier, dénoncer l'antisémitisme est un combat. Dénoncer l'antisémitisme est clivant, impopulaire et peut vous emmener devant la justice, sur simple signalement des officines qui, sous couvert d'antiracisme, se donnent pour mission d'étouffer la réalité. Dénoncer ce dévoiement de l'antiracisme est le combat de Georges Bensoussan et il vient de remporter une bataille cruciale, après de longs mois de harcèlement et un pénible procès. Ce verdict, comme celui qui avait innocenté le 17 janvier 2017 l'essayiste Pascal Bruckner, constitue un signe positif pour la liberté d'expression.

Les associations antiracistes se sont déshonorées, en particulier la LICRA, association naguère fondée pour lutter précisément contre l'antisémitisme. Assise sur le même banc bancal que le CCIF, et appuyant les déclarations ubuesques d'une Nacera Guenif pour qui « Sale juif! Yahoud! » n'était pas une insulte dès lors qu'un 'musulman'la prononce, la LICRA n'est pas sortie intacte de ce procès, et pire encore de cette relaxe de Georges Bensoussan. Dès le lendemain du procès, la presque centenaire association antiraciste devait affronter une grave crise interne. A la démission spectaculaire d'Alain Finkielkraut, catastrophé par le tournant pris sous la houlette d'Alain Jakubowicz, président depuis 2010, succédait celle de nombreux militants, avec un Bureau exécutif au bord de l'implosion. Le procès de Georges Bensoussan a jeté une lumière crue sur les renoncements et les collusions d'un antiracisme dévoyé.

Voici donc l'historien innocenté, mais pas encore tout à fait tranquille puisque certaines associations ont fait appel. La LICRA n'en sera pas cette fois. Georges Bensoussan continue de se consacrer pleinement à ses travaux qu'il n'a d'ailleurs jamais délaissés malgré les mois de calomnies qu'il a vécus, notamment les pressions exercées sur son employeur, le Mémorial de la Shoah, pour le licencier. C'est dire l'importance et la rigueur des enquêtes de Georges Bensoussan qui lui valent les haines dont ce procès fut le miroir. C'est sa discipline, l'histoire, que le CCIF soutenu par de bien curieux alliés, a traîné devant le tribunal. L'officine, qui ne semble pas en peine de surmonter les obstacles financiers des procédures judiciaires qu'elle intente, ne se résigne pas à sa défaite tant elle est

généralement adulée par la pensée dominante : elle a été la première à faire appel de la relaxe prononcée le 7 mars.

Extrait de "Autopsie d'un déni d'antisémitisme: Autour du procès fait à Georges Bensoussan" publié aux [éditions L'Artilleur](#)

□